



PARIS RESPIRE



RUE AUX ÉCOLES



À partir du 2 septembre,
la rue est aux écoliers !



Dans le cadre de sa politique en faveur d'une meilleure qualité de l'air et d'un partage de l'espace public plus harmonieux, la Ville de Paris en accord avec la Mairie d'arrondissement, a choisi de piétonniser les abords de l'école maternelle de la Cour des Noues, rue de la Cour des Noues entre la rue du Cher et la rue de la Chine.

Des aménagements temporaires seront mis en place en août avant d'être remplacés par des aménagements définitifs pour plus de végétalisation et pour faire place aux piétons, cyclistes et autres trottinettes.

Dès la rentrée scolaire, les enfants, parents et riverains pourront ainsi bénéficier, en toute sécurité, d'une rue plus calme et moins polluée.



Plus d'informations sur [Paris.fr](https://www.paris.fr)

QUOI ?

Création d'une aire piétonne fermée à la circulation

OÙ ?

Rue de la Cour des Noues entre la rue du Cher et la rue de la Chine

QUAND ?

À partir du 28 août 2020.

COMMENT ?

Fermeture à la circulation de la rue de la Cour des Noues entre la rue du Cher et la rue de la Chine

Suppression du stationnement

Mise en place de la signalétique réglementaire et des potelets de protection le 28 août 2020.